Le Brésil libère le brevet sur un médicament contre le sida

Partage international n° 227 – Juillet 2007

Le président du Brésil, Luíz Inácio Lula da Silva, a récemment promulgué une « licence obligatoire » pour une version générique à bas prix du traitement Efavirenz contre le rétrovirus. Jusqu'à présent, la société pharmaceutique Merck, qui détient le brevet de l'Efavirenz, en avait le monopole au Brésil. Désormais ce médicament pourra être produit au Brésil ou importé comme médicament générique.

C'est la première fois qu'une telle décision intervient depuis que le l'OMC a ouvert la porte en 2001, en autorisant les Etats à s'affranchir des brevets sur les médicaments en cas d'urgence sanitaire. A part le Brésil, seuls la Thaïlande, le Mozambique, la Malaisie et l'Indonésie ont libéré les licences sur des traitements contre le sida.

En avril 2007, le ministre de la Santé brésilien Jose Gomes Temporão a signé un décret déclarant que le pays achèterait une version générique de l'Efavirenz à une société pharmaceutique indienne, si Merck ne commercialisait pas le médicament à bas prix.

« Nous avons eu de nombreuses réunions avec ce laboratoire, mais ils ne nous ont pas fait de propositions sérieuses et consistantes, a précisé M. Temporão, *aussi, nous avons dû chercher une voie alternative et plus équitable ».*

Un éditorial du *Wall Street Journal* s'est plaint du fait que si d'autres pays émettaient des licences obligatoires, cela *« serait mauvais pour les droits de propriété intellectuels à l'échelle mondiale, ce qui serait désastreux pour les pauvres du monde entier ».* Mais les combattants du sida du monde entier ont fait l'éloge de la décision de Lula da Silva.

Brésil
Sources : El País, Espagne ; Wall Street Journal, Medical News Today,
Thématiques : Sciences et santé
Rubrique : Tendances